



Jébsa News

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Le 30/07 : DURUPT Erwan de DURUPT Xavier et LACRIOLA Giovanna
- Le 30/07 : URJA Lola de URJA Gaël et BURGLEN Julie
- Le 04/08 : LALLEMAND SCHILLER Léo de LALLEMAND Maxime et SCHILLER Dorothée

MARIAGES :

- Le 22/08 : LUX Stéphane et HEDRICH Marilyne
- Le 18/09 : YUKSEL Berkant et SCHRUTT Marie-Laure

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 19/10 : DURR Denise, née REBERT, 80 ans
- Le 11/11 : SELIG Armand, 94 ans



DECES :

- Le 10/10 : RITZENTHALER Jean-Jacques

MANIFESTATIONS A VENIR

- Le 24/10 : 2^{ème} Oktoberfest – Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Le 03/11 : Assemblée Générale – Club amical du 3^{ème} âge
- Le 11/11 : Loto – Foot réuni Jébsheim/Muntzenheim
- Le 14/11 : Concert d'automne – Concordia
- Du 19 au 22/11 : Beaujolais nouveau
- Le 28/11 : Veillée musicale de l'Avent
- Le 28 et 29/11 : Marché de Noël

Salle polyvalente
Salle Lutz
Salle polyvalente
Muntzenheim
Salle polyvalente
Eglise
Place St-Martin

MEDAILLE DE LA FAMILLE

La date de dépôt des dossiers « Médaille de la Famille – Promotion de la fête des Mères 2016 » est fixée au 20 novembre 2015 en Mairie. Le formulaire est également disponible sur internet :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15319.do

MARCHE DE NOËL 2015



Les bénévoles souhaitant aider au marché de Noël 2015 (montage, démontage des cabanes, aide pendant le week-end du 28 et 29 novembre prochain) peuvent s'adresser à Jean-Paul KLEIN
Tel : 06 80 59 79 12

REMERCIEMENTS FÊTE DU LAIT 2015

L'association des Fers de Lance tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui, de près ou de loin, ont participé à la réussite de la Fête du Lait 2015 et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la 28^{ème} édition.



OKTOBERFEST

Les pompiers vous informent que l'Oktoberfest du 24 octobre prochain affiche complet. Il est donc inutile de continuer à envoyer des réservations, celles-ci ne pourront plus être honorées.

OBJET TROUVE

Une montre digitale Casio a été retrouvée rue Ruschmatt le 4 août dernier. Son propriétaire peut la récupérer à la Mairie.

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 17 septembre 2015 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C., HENNY J., HARTER F, HUGLIN M, ALBRECHT P, JUNG M., STOTZER V, NEU-SCHERER S, LENNER L, DE MOOR G., HUG R., PETER C.

Membre absent : RIVET P

Remarque : Ce conseil municipal a été précédé d'une réunion de travail.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2015**

2. **URBANISME**

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. HENNY Joël, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. Ces différents documents sont affichés en mairie.

3. **TRAVAUX D'ENROBES**

Le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet à une séance ultérieure, car l'offre des prestations à assurer doit être reformulée.

4. **PRESBYTERE : ISOLATION DES SOLS**

Les sols sous combles du Presbytère doivent être isolés. De ce fait, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- d'approuver la réalisation des travaux d'isolation des sols sous combles du Presbytère.
- de valider le choix de l'entreprise retenue, à savoir l'entreprise VASSEUR ISOLATION à Bergheim.
- de valider l'engagement de la dépense sur un montant de 3 745 € HT – 3 950,97 € TTC.

5. **RUE DU STADE : CESSION DE PARCELLES**

Suite à la délibération de 11 juin 2015 approuvant la cession des propriétés sises au Lieudit : Der Markt (rue du Stade), appartenant à la Commune et suite à l'avis émis par Maître PREISEMANN, notaire chargé du dossier, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- de dire que les actes de vente seront rédigés en la forme authentique et seront reçus par Maître PREISEMANN, notaire à Jepsheim.
- de charger le Maire de la suite à y réserver et de l'autoriser à signer tout acte à cet effet.
- de dire que les autres termes de la délibération restent inchangés.

La répartition des parcelles à céder se fait comme suit :

Section	Parcelle	Acquéreur	Adresse	M2	Prix are	Prix total
6	128	PFEIFFER Jean-Paul	11 rue du Lt Durrmeyer	160	2 712.00	4 339.20

Section	Parcelle	Acquéreur	Adresse	M2	Prix are	Prix total
6	156/16	MURATORI Dominique	12 rue de la 5ème D.B.	158	2 712.00	4 284.96
6	157/16	HEINIMANN Nicolas	9A rue du Lt Durrmeyer	180	2 712.00	4 881.60
6	159/16	PFEIFFER Jean-Paul	11 rue du Lt Durrmeyer	92	2 712.00	2 495.04
		sous-total		430		11 661.60
6	158/16	Commune	Prolongement rue du Lt Durrmeyer	44		
		total parcelle 127		474		

TOTAL CESSION

16 000.80

6. IMMEUBLE SAINT MARTIN : VENTE DES COMBLES

Les combles du 2^{ème} et dernier étage de l'immeuble St Martin (situé 2 Place St Martin à Jepsheim) sont en vente. Ils sont enregistrés sous la dénomination « local aménageable mixte (habitation ou professionnel) et ont une surface de 61.63 m2 habitables.

Un mandat de vente a été signé le 13 août 2015 avec la société « SARL KS IMMO SERVICE » sis 15 rue du Rempart à Colmar. Un acquéreur s'est proposé au prix de 25 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre de prix pour un montant de 25 000 € au bénéfice de Mme Hélène LANDRY demeurant à Rouffach.

7. REALISATION DU BULLETIN COMMUNAL ANNUEL

En concertation avec la commission communication, il est proposé de reformuler la confection du bulletin annuel. L'objectif étant de rendre celui-ci plus attractif et de valoriser l'image du village par les initiatives prises et les projets engagés par la commune et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Une proposition a été faite par la société PICTURAL sise 27 rue de Turenne à Colmar pour un montant de 2 500 € HT par an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier la réalisation et la mise en page du bulletin communal annuel à un prestataire externe.
- de valider le choix du prestataire retenu, à savoir la société PICTURAL sise 27 rue de Turenne à Colmar.
- de valider l'engagement de la dépense sur un montant de 2 500 € HT par an.

8. PROJET DE LIVRE SUR LE VILLAGE

Dans la continuité de la réalisation du bulletin communal annuel, la société PICTURAL propose de cheminer vers la réalisation d'un livre sur le village. En marge, la société propose également de réaliser une photothèque (4 saisons, situation, patrimoine, richesses humaines, portraits d'habitants, manifestations, les coups de cœur...), la constitution et la mise en forme des archives du village.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le projet de confection d'un livre sur le village.
- de valider le choix du prestataire retenu, à savoir la société PICTURAL sise 27 rue de Turenne à Colmar.
- de valider l'engagement de la dépense sur un montant de 2 500 € HT par an de 2015 à 2019.

9. PERSONNEL COMMUNAL : CADEAU DE NAISSANCE

Justine, fille de Thierry HAUMESSER (employé au service technique de la commune) est née cet été.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement à Monsieur Thierry HAUMESSER de 80 € sous forme de bons cadeaux.

10. HONORAIRES D'AVOCAT

Lors des dernières élections municipales, Madame HUG Régine, au nom de sa liste « un nouvel avenir » a déposé un recours devant le Tribunal administratif visant à contester le bon déroulement des élections (entre autres la non présentation de la carte d'identité de la part de certains électeurs). A ce titre, des honoraires d'avocat d'un montant de 1 063 € sont aujourd'hui présentés à la liste « Ensemble visons plus loin » représentée par M. Jean-Claude KLOEPFER.

D'un commun accord, le Maire, J. C. KLOEPFER et ses trois adjoints ont décidé de prendre en charge la totalité des frais dont la répartition se fera à part égale entre chacun. Il est proposé au Conseil Municipal de faire prendre en charge la facture sur la comptabilité de la commune, puis de prélever la totalité de la somme due sur les indemnités versées mensuellement à chacun.

Le Maire et les 3 adjoints se retirent de la salle, afin que le Conseil Municipal puisse procéder au vote.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, 9 voix pour, 1 abstention (PETER Catherine) :

- d'approuver la prise en charge de la facture émise par « RACINE AVOCATS » pour un montant de 1 063 €.
- de prévoir les crédits au budget communal.
- de dire que la totalité de la somme sera prélevée, à part égale, sur les indemnités de Messieurs J.C. KLOEPFER, J.P. KLEIN, J. HENNY et Madame C. LENNER.

11. SYNDICAT D'ELECTRICITE : RAPPORT D'ACTIVITE 2014

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin est tenu d'adresser chaque année son rapport d'activité ainsi que son compte administratif au maire de chaque commune membre.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activité établi par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'année 2014 tenu à la disposition du public et consultable en mairie.

12. DIVERS

Station d'épuration :

A la demande de Madame HARTER F., Monsieur le Maire énonce l'avancement de mise en route de la station d'épuration. A ce jour, il reste une période d'observation de 3 mois.

L'inauguration est prévue pour le printemps prochain.

Votre équipe municipale